

219C0670
FR0000051732-FS0363

17 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ATOS SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 avril 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 avril 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE et détenir 5 380 642 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Détention (effective)	4 289 521	4,00
Détention (par assimilation)	1 091 121	1,02
Total Société Générale	5 380 642	5,02

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ATOS SE hors marché, dans le cadre des activités de négociation.

Le déclarant a précisé détenir, au 12 avril 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 31 592 actions ATOS SE réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 1 *call* listé à dénouement physique portant sur 25 000 actions ATOS SE, exerçable à tout moment jusqu'au 20 décembre 2019 au prix unitaire par action 100 € ; et
- une position vendeuse sur 2 *put* options OTC à dénouement physique portant sur 6 592 actions ATOS SE, exerçables à tout moment jusqu'au 12 juillet 2019 au prix unitaire par action de 75,84 € .

Le déclarant a précisé détenir, au 5 avril 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 1 059 529 actions ATOS SE réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 1 *equity linked swaps sur panier* à dénouement en espèces portant sur 550 000 actions ATOS SE, exerçable jusqu'au 2 mai 2019 au prix unitaire par action 85,50 € ;
- une position acheteuse sur 4 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 267 019 actions ATOS SE, exerçable jusqu'au 16 avril 2019 au prix unitaire par action 86,74 € ;
- une position acheteuse sur 4 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 10 604 actions ATOS SE, dénouable en espèces à tout moment ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 107 149 737 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position acheteuse sur 1 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 3 291 actions ATOS SE, exerçable jusqu'au 17 mai 2019 au prix unitaire par action de 114,57 € ;
- une position vendeuse sur 1 *put option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 226 820 actions ATOS SE, exerçable jusqu'au 17 mai 2019 au prix unitaire par action de 114,57 € ;
- une position vendeuse sur 5 *call warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 1 action ATOS SE, exerçable jusqu'au le 21 juin 2019 au prix unitaire par action de 75 € ; et
- une position vendeuse sur 19 *put warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 1 794 actions ATOS SE, exerçable entre le 21 juin 2019 et le 3 janvier 2025 à des prix par action compris entre 75 € et 93,20 €.
